

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

n° 265-24 C

Objet : *RD - Attribution d'une subvention d'équilibre complémentaire à Cristal Habitat pour la création de 4 habitats adaptés sur le site des Villières, route de Montagny à Chambéry*

- date de convocation le 13 décembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

James Hallay - Josette Rémy

Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun -

Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod -

Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt -

Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Bruno Stellian

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen - Alain Saurel

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Roचाix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Walter Sartori à Franck Morat - de Alexandra Tumar à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 11

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Philippe Vuillermet

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

délibération n° 265-24 C

objet **RD - Attribution d'une subvention d'équilibre complémentaire à Cristal Habitat pour la création de 4 habitats adaptés sur le site des Villières, route de Montagny à Chambéry**

Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, rappelle que l'agglomération est chargée de soutenir la réalisation des programmes d'habitat adapté à destination des ménages sédentaires des gens du voyage.

La gestion des programmes PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) adaptés est similaire à celle de tous logements sociaux. Gérés par un bailleur social, ces logements sont ouverts aux familles ne dépassant pas un certain plafond de ressources et ayant déposé une demande de logement. L'attribution du logement est opérée dans le cadre des commissions locales. Les familles locataires sont titulaires d'un bail et s'acquittent du loyer et des charges locatives.

L'entrée dans ces logements conventionnés ouvre droit aux aides au logement sous condition de ressources. Des dispositifs d'accompagnement social peuvent également, selon les situations des personnes, être mis en œuvre pour sécuriser l'entrée dans le logement et garantir une installation pérenne des familles.

A cet effet, Grand Chambéry, propriétaire d'un tènement au lieu-dit Les Villières à Chambéry, s'est associée à Cristal Habitat pour permettre la réalisation d'un programme de 4 PLAI adaptés disposant chacun d'une pièce de séjour, d'une chambre et d'une plateforme permettant le stationnement d'un véhicule et d'une caravane.

Un permis de construire a été déposé par Cristal Habitat le 22 février 2022, nécessitant l'actualisation du STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limités) concerné, dont la configuration a été entérinée dans la modification n° 3 du PLUi HD en décembre 2023.

Concernant les financements, Grand Chambéry avait octroyé une subvention d'équilibre en 2020 d'un montant de 255 544 € à Cristal Habitat pour la réalisation de cette opération, dont le coût a ensuite évolué compte tenu notamment de la modification du projet et des effets de l'augmentation des coûts de matériaux.

Pour permettre à Cristal Habitat de démarrer le programme et au regard du nouveau plan de financement prévisionnel, cette subvention d'équilibre de Grand Chambéry doit être réajustée. Afin de lisser les coûts de l'opération, Grand Chambéry et Cristal Habitat ont proposé de porter la durée de bail à construction de 40 ans à 50 ans.

Ainsi, le nouveau plan de financement prévisionnel est celui-ci :

Montage financier prévisionnel pour le projet correspondant au permis de construire n° 2						
Dépenses € TTC		Recettes € TTC				
Coûts des travaux Honoraires (maîtrise d'œuvre, études, conduite d'opération) Divers (frais de dossier, actualisation, frais d'huissier)	945 578	Nature		€	%	
		Aide à la pierre	Etat		39 360	4,2
			Grand Chambéry		25 740	2,7
		Subvention CD73 (si renouvellement convention HA)		48 800	5,2	
		Subvention CAF (si renouvellement convention HA)		3 000	0,3	
		Subvention Etat – PLAI Adapté		41 920	4,4	

		Sous-total crédits publics	158 820	
		Fonds propres Cristal Habitat	100 001	10,6
		Emprunts	341 213	36,1
		Subvention exceptionnelle d'équilibre Grand Chambéry	345 544	36,5
TOTAL DEPENSES	945 578	TOTAL RECETTES	945 578	

Cette subvention, d'un montant total de 345 544 €, sera versée par Grand Chambéry à Cristal Habitat en 5 annuités à compter de la livraison du programme, selon l'échéancier suivant :

Echéances	Montant
Versement année 1/2/3/4/5	69 108,80 €
TOTAL VERSEMENT	345 544 €

Dans l'éventualité où le coût du projet serait revu à la baisse ou d'autres cofinancements mobilisés, la réduction du coût sera exclusivement répercutée sur la subvention exceptionnelle d'équilibre apportée par Grand Chambéry.

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat et d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 modifiant la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 5 novembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Josette Rémy, Florence Bourgeois, Corine Wolff, Sandra Ferrari, Danièle Goddard, Daniel Bouchet, Michel Dyen, Pascal Mithieux, Gaëtan Pauchet, Thierry Repentin, ne prenant pas part au vote), décide :

Article 1 : **d'accorder** une subvention maximale de 345 544 € à Cristal Habitat pour la construction de 4 PLAI adaptés aux Villières à Chambéry,

Article 2 : **de préciser** que le versement de la subvention sera effectué en 5 fois selon l'échéancier établi,

Article 3 : **de préciser** qu'en cas de non-réalisation, de réalisation partielle de l'opération ou de réalisation non conforme à l'objet de l'opération, la présente délibération sera abrogée et le montant des éventuels acomptes sera reversé par le bénéficiaire de la présente décision,

Article 4 : **d'autoriser** le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **265-24 C**

Objet de l'acte : RD - Attribution d'une subvention d'équilibre complémentaire à Cristal Habitat pour la création de 4 habitats adaptés sur le site des Villières, route de Montagny à Chambéry

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 4 - Aux établissements et organismes publics (OPAC...)

Date de l'acte : 19 décembre 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20241219-lmc1H32529H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H32529H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2024

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2024

Date de publication sur le site internet: vendredi 20 décembre 2024